

JEAN-MARIE GILARDEAU

Un enfant du marais

« Je suis un enfant du marais. » Jean-Marie Gilardeau, spécialiste du droit rural et maître de conférences à l'école de notariat de l'Université de Poitiers, est né à Saint-Agnant, face à Rochefort, sur la rive gauche de la Charente. « Autrefois, sourit-il, le nom officiel de la commune était Saint-Agnant-les-Marais. Mais la terminaison « marais » a été abandonnée, car jugée péjorative. Aujourd'hui, beaucoup le regrettent et il est sérieusement question de retrouver le nom originel. » En 1983, Jean-Marie Gilardeau reprend la ferme familiale, trente hectares dédiés à l'élevage de bovins à viande, un troupeau de vingt-cinq têtes en élevage extensif, mis au pré en été et nourri au foin en hiver. Une décision qui a un lien avec le souci de la protection de l'environnement. « Si je n'avais pas repris l'exploitation moi-même, elle aurait été louée à des exploitants qui y auraient cultivé du maïs irrigué, ce qui voulait dire drainer

le marais et supprimer les haies. Déjà, à l'époque du remembrement, mon grand-père avait refusé d'arracher ses haies. Aujourd'hui c'est un petit îlot de bocage, et je ne voulais pas que ça disparaisse. » L'exploitation de Jean-Marie Gilardeau tient plus du passe-temps que de la source de revenus. « Au début, je faisais un petit profit, aujourd'hui, c'est une activité de loisir qui couvre juste ses coûts. » L'activité principale de Jean Marie Gilardeau reste l'enseignement du droit rural et du droit de l'environnement aux futurs notaires. « Quand j'ai commencé à enseigner, la question de la protection de la biodiversité n'était évoquée par personne. Dans le corpus traditionnel du droit rural, qui est en fait surtout le droit de l'activité agricole, cette notion n'était pas prise en compte. Il faut dire que la biodiversité n'était guère menacée, compte tenu des techniques de l'époque. On n'avait pas les outils nécessaires pour pratiquer le

drainage ou l'irrigation à grande échelle, et il n'y avait pas non plus d'utilisation massive de produits polluants. Le droit n'intervient que quand il y a un problème, et les outils juridiques sont apparus quand on a décidé qu'il fallait des mesures de sauvegarde de l'environnement. Tout est parti de l'Europe. La prise de conscience remonte à une trentaine d'années et, d'un point de vue juridique, l'environnement est entré dans les textes avec la directive européenne Oiseaux de 1979. J'ai commencé par enseigner le droit rural et, au fur et à mesure que la question de l'environnement devenait fondamentale, on y a ajouté l'environnement. Le droit rural et le code de l'environnement se complètent. »

Pour l'enseignant qu'est Jean-Marie Gilardeau, il n'est pas question de faire l'impasse sur les questions d'environnement. « Le droit de l'environnement est monté en puissance, et les agriculteurs sont directement concernés. Celui qui acquiert une terre dans les marais a beaucoup de prescriptions spécifiques qui ne sont pas négociables comme par exemple obligation d'adhérer à un syndicat, de participer au creusement et à l'entretien des fossés, ou l'exonération totale de taxe foncière pour les propriétaires qui s'engagent à préserver la biodiversité. Les notaires doivent savoir tout cela, et c'est au menu des étudiants. »

Sur le terrain, Jean-Marie Gilardeau est vice-président de l'association syndicale des Marais de Saint-Agnant - Saint-Jean-d'Angle. « Je suis doublement intéressé, en tant que chercheur et exploitant, par la préservation du marais et de la biodiversité. Ce qui ne veut pas dire ne rien faire, au contraire. La biodiversité dans le marais est le résultat de la présence humaine, et il faut un entretien permanent. Dans l'association syndicale de Saint-Agnant, il y a 600 à 700 km de fossés, qu'il faut curer tous les 6 à 7 ans, soit 100 km par an. Si on ne le fait pas, il n'y a plus de biodiversité. Il y a vingt ans, j'étais pessimiste, je me disais : le marais est foutu. Aujourd'hui, je ne donne pas dans l'optimisme béat, mais il y a des raisons d'espérer. Ainsi la communauté de communes de Marennes-Oléron a constitué un groupe de travail sur la gestion des marais, et vient de voter à l'unanimité une demande de création d'un parc naturel régional sur les 26 000 ha de marais de l'ancien golfe de Saintonge. »

Jean Roquecave

